



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2021 N°25
17 mars 2021

Décisions du 16 mars 2021 portant délégation de signature :

*ordre général	P 2
*ressources humaines	P 6
*ordonnateurs secondaires	P 17
*hygiène et sécurité chantier	P 21
*hygiène et sécurité personnel	P 26
*COT-CUT	P 31
*représentation pouvoir adjudicateur	P 35
*CGV	P 47
*circulation	P 50

Direction territoriale Bassin de la Seine

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau. Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (Ordre général)

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article L. 4313-3 et R. 4312-17 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée en dernier lieu par une décision du 13 juillet 2018 portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1er août 2018 ;

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, délégation est donnée à :

- M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint ;
- Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe ;

à l'effet de signer, dans les limites de la compétence territoriale de la Direction territoriale et de ses attributions, tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

- a) toute convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France,
- b) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public,
- c) action en justice, en cas d'urgence
- d) dépôt de plainte sans constitution de partie civile
- e) tout mandat de représentation au personnel de Voies navigables de France, devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État,

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée à Mme Cécile BASSERY, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.a) à 1.e) de la présente décision.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC et de Mme Cécile BASSERY, délégation est donnée à M. Jean-Christophe SCHLEGEL et à M. Gil MARTINE, adjoints à la secrétaire générale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.a) à e) de la présente décision.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, de Mme Cécile BASSERY, de M. Jean-Christophe SCHLEGEL et de M. Gil MARTINE, délégation est donnée à M. Thierry LEBRETON, chef du bureau des moyens généraux, ainsi qu'aux chefs d'unité mentionnés en annexe, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes ou documents administratifs mentionnés à l'article 1.d) de la présente décision.

Article 4 :

La décision portant délégation de signature en matière d'ordre général du 20 octobre 2020 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Le directeur territorial

Signé

Dominique RITZ

ANNEXE (ordre général)

UTI SEINE-AMONT

M. Romain ALLAIN
Mme Mathilde LERMINIAUX

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Seine-Amont

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Marne et Cheffe de la subdivision exploitation

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Charlotte LOGEAIS
Mme Clarisse NOUAILLE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux
de Picardie et de Champagne-Ardenne
Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire
Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Seine-Nord

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL
M. Antoine VALLEE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire
Loire

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Vianney BOEUF
M. Sami DRISSI

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la
Seine
Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Boucles de la Seine



**DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES
(actes de gestion courante)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 4312-3 et R. 4312-17 ;

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928, modifié notamment par le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service de l'équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée en dernier lieu par une décision du 13 juillet 2018 portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1^{er} août 2018,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet d'exercer toute autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale et de signer, en mon nom, tous actes et décisions en matière de ressources humaines visés au point V de l'article 1er de la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celles de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée :

- à Mme Cécile BASSERY, ingénieure en chef des travaux public de l'Etat, secrétaire générale,
- à M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint à la secrétaire générale,
- à M. Gil MARTINE, attaché principal de l'Administration d'Etat, adjoint à la secrétaire générale,

à l'effet d'exercer toute autorité sur le personnel relevant de leur responsabilité et de signer, dans la limite de leurs attributions, tous les actes suivants concernant l'ensemble du personnel relevant de la direction territoriale :

- les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en métropole et en dehors du territoire national, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service

- les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, notamment :

- * congés annuels et administratifs,
- * congés bonifiés,
- * congés de maternité et de paternité,
- * congés d'adoption,
- * congés de solidarité familiale,
- * congés de présence parentale,
- * congés de formation professionnelle,
- * congés de validation des acquis de l'expérience et de bilan de compétences,
- * congés de formation syndicale
- * congés pour siéger en qualité de représentant d'une association ou d'une mutuelle dans une instance instituée auprès d'une autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale,
- * congés pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire des fédérations et associations sportives ou de plein air légalement constituées destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs,
- * congés de maladie, de longue maladie, de longue durée, pour accident de service ou maladie professionnelle, la reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée, la reprise à temps partiel thérapeutique.

Article 3 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer, pour les agents placés sous leur autorité, les actes suivants :

- les ordres de mission en métropole, ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- les décisions relatives :
 - * aux congés annuels et administratifs,
 - * aux congés de formation professionnelle,
 - * aux congés de formation syndicale,
 - * aux congés de maladie, pour accident de service ou maladie professionnelle,
 - * aux autorisations spéciales d'absence, hors celles pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et celles en vue de la préparation des examens et concours administratifs
- les décisions relatives :
 - * à l'organisation du travail, dans le respect des garanties minimales et des dérogations autorisées,
 - * aux astreintes,
 - * à la fixation des jours de repos et des jours de réduction du temps de travail, selon la modalité fixée par le règlement intérieur de la direction territoriale bassin de la Seine.

Article 4 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe II, à l'effet de signer, pour les agents placés sous leur autorité, les décisions relatives aux congés annuels et les décisions relatives :

- * à l'organisation du travail, dans le respect des garanties minimales et des dérogations autorisées,
- * aux astreintes,
- * à la fixation des jours de repos et des jours de réduction du temps de travail, selon la modalité fixée par le règlement intérieur de la direction territoriale bassin de la Seine.

Article 5 :

La décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines du 20 octobre 2020 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Le directeur territorial

Signé

Dominique RITZ

ANNEXE I

DIRECTION

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
Mme Corinne SPINER	Cheffe du bureau communication
M. Guy MALICIEUX	Chef du service comptabilité
Mme Laurence LABOUTE	Cheffe pôle comptabilité centrale

SECRETARIAT GENERAL

Mme Nathalie DOYELLE M. Margot BERTAUD	Cheffe du bureau du personnel Cheffe du bureau de la formation, de la mobilité et des concours
M. Thierry LEBRETON M. Pierre CAMILLERI	Chef du bureau des moyens généraux Adjoint au chef de bureau des moyens généraux
M. Frédéric LE PENNUISIC M. Christophe VOISIN	Chef du bureau de l'Informatique et de l'Énergie Adjoint au chef du bureau de l'informatique et de l'énergie
M. Jean-Antoine DELMAS Mme Emmanuelle CHABRUT	Chef du bureau des affaires juridiques et du Contentieux Adjointe au chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux
M. Olivier MARTE	Chef du bureau commande publique
Mme Chrystelle GALLEY	Cheffe du bureau de la gestion immobilière

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Cécile RAOUX M. Frédéric BALAZARD	Cheffe du service de la gestion de la voie d'eau Adjoint à la cheffe du service gestion de la voie d'eau et chef d'unité exploitation et police
Mme Aurélie LANGLAMET	Cheffe d'unité eau et environnement
Mme Stéphanie DECANIS M. Jérémie VALEY	Cheffe de l'unité politique de maintenance Chargé d'études maintenances
Mme Elvire HENRY M. Noël DUVINAGE	Cheffe de l'unité dragages et bathymétrie Adjoint à la cheffe d'unité dragages et bathymétrie
N.	Chargé de mission gestion du trafic
Mme Julie BOYE	Cheffe unité programmation investissement études et méthodes

SERVICE DOMAINE

M. Claude DENET M. Jean PERNEL	Chef du service domaine Adjoint au chef du service domaine et chef du bureau des bateaux stationnaires
Mme Alice MAGNIER	Cheffe du Bureau Valorisation du Domaine
Mme Christine LEBOUTTE	Cheffe du bureau gestion domaniale

SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU

Mme Juliette DUSZYNSKI M. Bertrand NEVEUX	Cheffe du service développement de la voie d'eau Adjoint à la cheffe du service développement de la voie d'eau et Chef du bureau transport marchandises
Mme Marie-Noëlle RIFFAUT	Cheffe du bureau tourisme et services aux usagers

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Vianney BŒUF	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Sami DRISSI	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Pauline SALVARY	Cheffe de la subdivision action territoriale à l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
N.	Chargé de mission à l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Angéla ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine
Mme Christelle CHERUBIN	Cheffe du bureau des affaires générales
N.	Chef du bureau études et travaux
N.	Chef de la subdivision maintenance
M. Yann NEGO	Adjoint au chef de la subdivision maintenance
N.	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Laurent NIQUET	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation

UTI SEINE AMONT

M. Romain ALLAIN Mme Mathilde LERMINIAUX	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont Adjointe au chef de l'unité territorial d'itinéraire Seine-Amont
M. Eric FLISCOUNAKIS M. Thierry PICOT	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux Adjoint au chef de la subdivision maintenance études et travaux et responsable du pôle maintenance
M. Benoît BOURSE M. Laurent NICOLE	Adjoint au chef du pôle maintenance Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage
M. Karl DUPART	Chef du bureau des affaires générales et domaniales

M. Zakaria HAJJOUJI
M. Hervé WILMORT

Chef de la subdivision exploitation et entretien
Adjoint au chef de la subdivision exploitation et
entretien

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Charlotte LOGEAIS

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux
de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire
canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

Mme Clarisse NOUAILLE

Mme Corinne BIETH
M. Michel CARDOT

Cheffe de la subdivision exploitation
Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation

Mme Danièle SCALISI
Mme Micheline THURNES

Cheffe du bureau des affaires générales
Adjointe à la cheffe du bureau des affaires générales
et cheffe du pôle ressources humaines

N.

Chef du bureau domanial et immobilier

N.

Mme Mélanie HOUDELETTE

Chef du pôle stratégie et prospective
Cheffe du pôle études et travaux et adjointe au chef
de subdivision maintenance, études et travaux par
intérim

M. Arnaud VOIRET

Chef de la subdivision maintenance, études et
travaux par intérim

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Seine-Nord

Mme Hélène BUMBACA
M. Arnaud DEVEYER

Cheffe de la subdivision exploitation
Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation

M. Alain POREE DE BREIL

Chef du bureau des affaires générales et chef du
bureau programmation prévention et patrimoine par
intérim

Mme Geneviève HIMMER

Adjointe au chef de bureau des affaires générales et
cheffe du pôle ressources humaines

Mme Ingrid BRIOIS

Cheffe de la subdivision maintenance études et
travaux

M. Yannick LAISIS

Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance,
études et travaux

M. Laurent DUFOSSE

Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance,
études et travaux

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL
M. Antoine VALLEE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire
Loire

Mme Chloé LERAT
Mme Claire PERARD

Cheffe du pôle exploitation en charge de la
sécurité et de la prévention
Cheffe du pôle études techniques

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Adjoint au chef de l'unité territoriale et cheffe de
la subdivision exploitation

Mme Laurence TUAL
M. Thierry GIVRY

Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et
domaniales

M. Jean CALIXTE
M. Alain BERLIERE

Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études
et travaux et Chef du pôle maintenance opérationnelle

Subdivision action territoriale :

Mme Catherine CATALA
M. Pascal TREHOUT
N.

Responsable de la mission relations contractuelles
Responsable d'équipe coordonnateur pontons
Responsable de la mission exploitation de la voie
d'eau et chargé des services et relations usagers

UTI SEINE AMONT

Bureau des affaires générales et domaniales :

Mme Martine JEANDEL

Cheffe du pôle ressources humaines et
moyens généraux par intérim

M. Wilfried REMUS

Chef du pôle gestion du patrimoine immobilier bâti

Mme Sandrine MICHOT

Cheffe du pôle gestion du domaine public

Mme Dadi MOUANDE

Cheffe du pôle prévention

Subdivision exploitation et entretien :

M. Steve PONTIEUX

Adjoint et responsable de la circonscription
Haute Seine aval- Secteur Marne par intérim

M. Thierry DURIEUX

Chef d'ouvrage d'Ablon-Vigneux, responsable de
la circonscription Haute Seine aval-secteur Seine
par intérim

M. Denis ANE

Chef de la GTC

N.

Responsable de la circonscription Haute Seine Amont

M. David AUBLET

Adjoint au chef du secteur Haute Seine Amont
Responsable de l'exploitation et l'entretien de la
Petite Seine

M. Didier HARMANGE

Mme Christine JAMOT

Responsable du PCC de Mouy sur Seine et adjointe
au responsable de l'exploitation et de l'entretien de
la petite Seine

M. Régis TOITOT

Responsable du pôle moyens fluviaux et roulants

Pôle Maintenance :

M. Oswald DECLOMESNIL

Chef du centre de maintenance amont

M. Hervé DESHOULLIERE

Chef P3M

M. Willy AGLAE

Chef du centre de maintenance aval

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Subdivision maintenance, études et travaux :

M. Philippe FOLDHAZY

Chef du pôle automatisme et adjoint au chef du pôle
maîtrise d'œuvre

M. Jean Marc BELLONE
M. Jean-Luc TELLIEZ

Chef du pôle ateliers Sud
Chef du pôle maîtrise d'œuvre et adjoint au chef des ateliers Nord

Subdivision exploitation :

M. Denis COUSIN
Mme Karine LAMMENS
M. Xavier FRANÇOIS
M. Bruno PICART
M. Philippe DEWULF
M. Pascal DEGRANDE

Chef de la circonscription de Guny
Cheffe du Secteur de Pinon
Chef du secteur de Guny
Chef du secteur CLO II
Chef de la circonscription de Saint-Quentin
Adjoint au chef de la circonscription de Saint Quentin

M. Jean-Marc LAVALLARD
M. André DA FONSECA

Chef de la circonscription de Fargniers
Adjoint au chef de la circonscription de Fargniers

Mme Jézabel RIFAUT
M. Franck HURTEBIS

Cheffe de la circonscription d'Hannapes
Adjoint à la cheffe de la circonscription d'Hannapes

M. Mikaël DANA
M. Stéphane SAVOIE

Chef de la circonscription de Reims
Chef du secteur de Reims Loivre

M. Patrice HANNEQUIN

Chef du secteur de Beaumont-sur-Vesle

M. Christophe TRUCHON

Chef du secteur de Condé-sur-Marne

M. Etienne MARTINET
Mme Christelle VIGNERON

Chef de la circonscription de Bourg-et-Comin
Adjointe au chef de la circonscription de Bourg-et-Comin

M. Michel MARTEAU

Chef du secteur de Bray-en-Laonnois

M. Thierry RIVIER

Chef de la circonscription de Châlons-en-Champagne par intérim

M. Nicolas MOLLET
M. Pascal LOLL

Chef du secteur de Vitry-le-François
Chef du secteur de Châlons-en-Champagne

Mme Angélique GADOUIN
M. Eric GUIRSCH
M. Jean-Marie GOBERT

Cheffe de la circonscription de Rethel
Chef du secteur de Taizy
Chef du secteur d'Attigny

UTI SEINE-NORD

Bureau des affaires générales :

Mme Carine POLY

Cheffe du pôle domaine et immobilier

Subdivision exploitation :

M. Christophe TREBOIT
N.

Chef circonscription ROC Aval
Adjoint au chef circonscription ROC Aval

M. Olivier DUFOUR
M. Ludovic DEVILLERS

Chef circonscription Rivière Aisne Canalisée
Adjoint au chef de la circonscription Rivière Aisne Canalisée

M. Stéphane CAFFIER

Chef circonscription ROC Amont

M. Pascal BONUS
M. Jean-Pierre MERCIER
M. Philippe CONGE

Adjoint Secteur ROC Amont
Chef de la Circonscription Nord du Canal du Nord
Adjoint au chef de la circonscription Nord du Canal du Nord

M. Philippe KUC

Chef de la circonscription Sud du Canal du Nord et CLO1 Sempigny

M. Xavier WANOWSKY

Adjoint au chef de la circonscription Sud du Canal du Nord

M. Sylvain GODDERIDGE

Adjoint Secteur CLO1 Sempigny

Subdivision maintenance, études et travaux :

M. Samuel KSIGZKIEWICZ

Chef de la maintenance opérationnelle

M. Ludovic DUBUQUOY

Adjoint au chef de Chef de la maintenance opérationnelle

UTI LOIRE

M. Gaétan LE FUR
M. Stéphane COUILLEAULT

Secteur aval chef du centre
Secteur amont chef du centre

UTI MARNE

Bureau des affaires générales et domaniales :

M. Jean-Claude SCHWARTZ

Chef du pôle gestion domaniale

Subdivision exploitation :

M. Eric LE GUENNEC
Mme Stéphanie MAYEUX
M. Jean-Claude POULET
M. David LASSEAUX
M. Stéphane SARRAZIN
M. Benoît COLLIN-VINCENT
M. Marc BEAURAIN
M. Maxime TERRINE

Chef du secteur Amont
Cheffe du secteur Aval
Adjoint chef centre Mareuil sur Ay
Chef du secteur de Damery
Adjoint chef centre de Mont-Saint-Père
Adjoint au chef de secteur de Mont-Saint-Père
Adjoint chef centre Vaires
Adjoint chef centre Méry (p.i.)

Subdivision maintenance, études et travaux :

M. Frédéric SANNIE

Chef du pôle ingénierie de la maintenance et des achats

M. André COTTE

Responsable de l'atelier de Meaux

M. Lionel HANNEQUIN

Chef de l'Atelier de Mont-Saint-Père



**DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
ET DÉSIGNATION D'ORDONNATEURS SECONDAIRES DÉLÉGUÉS**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu par une décision du 13 juillet 2018 portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1^{er} août 2018,

DECIDE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics d'Etat hors classe, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les limites du ressort de la Direction territoriale et dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée à :

- Mme Cécile BASSERY Ingénieure en chef des travaux public de l'Etat, secrétaire générale ;
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint à la secrétaire générale ;
- M. Gil MARTINE Attaché principal d'administration d'Etat, adjoint à la secrétaire générale

à l'effet de signer, dans la limites de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 3 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT, ce compris les bons de commande de moins de 90 000 euros HT émis dans le cadre de marchés transversaux à bons de commande de plus de 90 000 euros HT, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe II, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros HT, ce compris les bons de commande de moins de 20 000 euros HT émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 5 :

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe III, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4 000 euros HT, ce compris les bons de commande de moins de 4 000 euros HT émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6 :

La certification du service fait sous forme dématérialisée dans l'application budgétaire et comptable SICAVE est reconnue comme valant ordre de payer au comptable pour les catégories de dépense sur service fait.

Délégation est donnée aux agents mentionnés en annexes I et II et aux responsables et membres désignés des pôles comptables valant Centre de Services Partagés au sein des Bureaux des Affaires Générales des Unités territoriales d'itinéraire et Services fonctionnels, mentionnés en annexe IV, à l'effet de certifier les services faits dans l'application SICAVE donnant ordre de payer les dépenses.

Les membres des Centres des Services Partagés réaliseront cette certification sur la base d'un état établi par le délégataire habilité.

Il est rappelé que dans le cadre de la maîtrise des risques comptables et financiers, la répartition des tâches entre les acteurs doit conduire à une distinction entre l'agent qui commande et celui qui certifie une même opération.

Article 7 :

Sans préjudice des dispositions des articles 3 et 4, délégation est donnée à M. Juliette DUSZYNSKI, cheffe du service développement de la voie d'eau, et à M. Bertrand NEVEU, adjoint à la cheffe du service développement de la voie d'eau, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports et les pièces de liquidation de recettes de toutes natures dans le cadre de ses attributions.

Article 8 :

Sans préjudice des dispositions des articles 3 et 4, délégation est donnée à :

- | | |
|---------------------|--|
| - M. Claude DENET | Chef du service domaine |
| - M. Jean PERNEL | Adjoint au chef du service domaine et chef du Bureau des bateaux stationnaires |
| - Mme Alice MAGNIER | Cheffe du bureau de Valorisation du Domaine |

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnancement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.



**DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (chantiers)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-1039 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France modifiée par la décision du 23 février 2018 ;

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous actes et documents relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- Les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- Les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- Les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- Les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- Les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurités.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans la limite de leurs attributions.

Article 3 :

La décision portant délégation de signature en matière d'hygiène et sécurité (chantiers) du 20 octobre 2020 est abrogée.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Le directeur territorial

Signé

Dominique RITZ

ANNEXE I

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
Mme Cécile BASSERY	Secrétaire générale
M. Jean-Christophe SCHLEGEL	Adjoint à la Secrétaire générale
M. Gil MARTINE	Adjoint à la Secrétaire générale

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Cécile RAOUX	Cheffe du Service gestion de la voies d'eau
M. Frédéric BALAZARD	Adjoint à la cheffe du Service gestion de la voies d'eau
Mme Elvire HENRY	Cheffe de l'unité dragages et bathymétrie
M. Noël DUVINAGE	Adjoint à la cheffe de l'unité dragages et bathymétrie

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Vianney BŒUF	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Sami DRISSI	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Pauline SALVARY	Cheffe de la subdivision action territoriale
N.	Chargé de mission à l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Angéla ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine
Mme Christelle CHERUBIN	Cheffe du bureau des affaires générales
N.	Chef du bureau études et travaux
N.	Chef de la subdivision maintenance
M. Yann NEGÓ	Adjoint au chef de la subdivision maintenance
N.	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Laurent NIQUET	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation

UTI SEINE AMONT

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Mathilde LERMINIAUX	Adjointe au chef de l'unité territorial d'itinéraire Seine-Amont

M. Eric FLISCOUNAKIS	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision maintenance études et travaux et responsable du pôle maintenance
M. Benoît BOURSE	Adjoint au chef du pôle maintenance
M. Laurent NICOLE	Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage
M. Karl DUPART	Chef du bureau des affaires générales et domaniales
M. Zakaria HAJJOUJI	Chef de la subdivision exploitation et entretien
M. Hervé WILMORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Charlotte LOGEAIS	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim
Mme Clarisse NOUAILLE	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Michel CARDOT	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
Mme Danièle SCALISI	Cheffe du bureau des affaires générales
N.	Chef du pôle stratégie et prospective
Mme Mélanie HOUDELETTE	Cheffe du pôle études et travaux et adjointe au chef de subdivision maintenance, études et travaux
M. Arnaud VOIRET	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux par intérim

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN	Chef de l'unité d'itinéraire Seine-Nord
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef de l'unité d'itinéraire Seine-Nord
Mme Hélène BUMBACA	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales et Chef du bureau programmation prévention et patrimoine par intérim
Mme Ingrid BRIOIS	Cheffe de la subdivision maintenance études et travaux
M. Yannick LAISIS	Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Laurent DUFOSSE	Adjoint à la cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

Mme Chloé LERAT

Cheffe du pôle exploitation en charge de la
sécurité et de la prévention

Mme Claire PERARD

Cheffe du pôle études techniques

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne

M. Baptiste DULUC

Adjoint au chef de l'unité territoriale et chef de
la subdivision exploitation

Mme Laurence TUAL

Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales

M. Thierry GIVRY

Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et
domaniales

M. Jean CALIXTE

Chef de la subdivision maintenance, études et travaux

M. Alain BERLIERE

Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études
et travaux et Chef du pôle maintenance opérationnelle

M. Frédéric SANNIE

Chef du pôle ingénierie de la maintenance et des
achats



**DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (personnels)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17 ;

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène e à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France modifiée par la décision du 23 février 2018 ;

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine ;

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- Les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- Les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- La fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,
- Les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- Les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- Les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,
- Les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- Les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,
- Toute autorisation ou habilitation particulière de travail,
- Les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée à Mme Cécile BASSERY, secrétaire générale, et à M. Bruno HAURET, chef de la mission prévention, conseil et sécurité, à l'effet de signer, dans les limites du ressort de la Direction territoriale et de leurs attributions, les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, de Mme Cécile BASSERY et de M. Bruno HAURET, délégation est donnée aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, toute autorisation ou habilitation particulière de travail.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, de Mme Cécile BASSERY et de M. Bruno HAURET, délégation est donnée aux agents mentionnés aux annexes I et II, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions :

- Les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance,
- Les actes portant fixation des consignes de travail.

Article 5 :

La décision portant délégation de signature en matière d'hygiène et sécurité (personnels) du 20 octobre 2020 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Le directeur territorial

Signé

Dominique RITZ

ANNEXE I

M. Claude DENET
Mme Juliette DUSZYNSKI

Chef du service domaine
Cheffe du service du développement de la voie d'eau

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Vianney BŒUF

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

UTI SEINE AMONT

M. Romain ALLAIN

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Charlotte LOGEAIS

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne

ANNEXE II

M. Jean PERNEL	Adjoint au chef du Service Domaine et Chef du Bureau des Bateaux Stationnaires
M. Bertrand NEVEUX	Adjoint à la cheffe du service développement de la voie d'eau et Chef du bureau transport marchandises

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Sami DRISSI	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
Mme Pauline SALVARY	Cheffe de la subdivision action territoriale
N.	Chef de la subdivision maintenance
N.	Cheffe de la subdivision exploitation

UTI SEINE AMONT

Mme Mathilde LERMINIAUX	Adjointe au chef de l'unité territorial d'itinéraire Seine-Amont
M. Zakaria HAJJOUJI	Chef de la subdivision exploitation et entretien
M. Hervé WILMORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien
M. Karl DUPART	Chef du bureau des affaires générales et domaniales
M. Eric FLISCOUNAKIS	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux

UTI SEINE-NORD

Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Adjointe au chef d'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
---------------------------	---

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Clarisse NOUAILLE	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire canaux de Picardie Champagne-Ardenne
-----------------------	--

UTI LOIRE

M. Antoine VALLEE	Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Mme Chloé LERAT	Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention

UTI MARNE

M. Baptiste DULUC	Adjoint au chef de l'unité territoriale et cheffe de la subdivision exploitation
-------------------	--



**DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 4312-17 et R. 4313-14 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu par une décision du 13 juillet 2018 portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1^{er} août 2018,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, délégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics d'Etat, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans et d'une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et d'accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans et portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, à l'effet de signer, dans la limite de leur circonscription, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 10 ans, et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans, lorsque la superficie est inférieure ou égale à 10 hectares, à l'exception des décisions d'usage ou d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis à usage d'habitation, à la taxe hydraulique dont le montant est supérieur à 5 000 €, aux bateaux stationnaires, aux bases fluviales, aux haltes nautiques, aux fibres optiques, aux escales, aux réseaux régis par un protocole national, aux quais de transbordement de marchandise ou d'équipement de plaisance.

M. Romain ALLAIN Mme Mathilde LERMINIAUX	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
M. Mathieu GATEL M. Baptiste DULUC	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Mme Charlotte LOGEAIS Mme Clarisse NOUAILLE	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne par intérim Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Guillaume RIBEIN Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Mme Séverine GAGNOL M. Antoine VALLEE	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
M. Vianney BŒUF	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Sami DRISSI	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 et 2, délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous, à l'effet de signer, dans la limite de leur circonscription, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, à l'exception des décisions d'usage ou d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis à usage d'habitation, à la taxe hydraulique dont le montant est supérieur à 5 000 €, aux bateaux stationnaires, aux bases fluviales, aux haltes nautiques, aux fibres optiques, aux escales, aux réseaux régis par un protocole national, aux quais de transbordement de marchandise ou d'équipement de plaisance.

M. Karl DUPART	Chef du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
Mme Sandrine MICHOT	Cheffe du pôle gestion du domaine public de l'unité territoriale d'itinéraire Seine Amont
Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
M. Thierry GIVRY	Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
M. Jean-Claude SCHWARTZ	Chef du pôle gestion domaniale
N.	Chef du bureau domanial et immobilier de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Mme Carine POLY	Cheffe du Pôle Domaine et Immobilier de l'Unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Mme Pauline SALVARY	Cheffe de la subdivision action territoriale de l'Unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
N.	Chargé de mission à l'Unité territoriale d'itinéraires Boucles de Seine
Mme Angela ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine
Mme Catherine CATALA	Responsable de la mission relations contractuelles à l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1, 2 et 3, délégation est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels portant sur une durée n'excédant pas 10 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et à l'exception des décisions d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis, à usage d'habitation.

M. Claude DENET

Chef du service domaine

M. Jean PERNEL

Adjoint au Chef du service domaine et Chef du bureau des bateaux stationnaires

Mme Alice MAGNIER

Cheffe du Bureau Valorisation du Domaine

Article 5 :

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale Bassin de la Seine et dans la limite de ses attributions, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires non constitutives de droits réels portant sur une durée n'excédant pas 10 ans et une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et à l'exception des décisions d'occupation temporaire relatives aux immeubles bâtis, à usage d'habitation, à :

Mme Christine LEBOUTTE

Cheffe du bureau gestion domaniale

Article 6 :

Cette délégation abroge la décision de délégation de signature en matière de convention d'occupation et d'usage temporaire en date du 20 octobre 2020.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Le directeur territorial

Signé

Dominique RITZ



**DÉCISION PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

Vu le code des transports, notamment son article R.4312-17 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu par une décision du 13 juillet 2018, portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1^{er} août 2018,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics d'Etat hors classe, directeur adjoint ;
- Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe ;

à l'effet de signer en mon nom, dans les limites du ressort de la Direction territoriale et de ses attributions, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quel qu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quel qu'en soit le montant ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celle de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe I, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe II, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 20 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux agents mentionnés en annexe III, à l'effet de signer toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ;
- tout bon de commande de moins de 4 000 euros HT, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros HT.

Article 5 :

La décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur du 20 octobre 2020 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Le directeur territorial

Signé

Dominique RITZ

ANNEXE I

DIRECTION

M. Bruno HAURET	Chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. Thanh-Son NGUYEN	Adjoint au chef de la mission « Mission Prévention Conseil Sûreté »
M. François HOUIX	Chef de projet « Jeux Olympiques 2024 »

SECRETARIAT GENERAL

Mme Cécile BASSERY	Secrétaire générale
Mme Florence DERUMIGNY	Adjointe à la Secrétaire générale
M. Gil MARTINE	Adjoint à la Secrétaire générale

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Cécile RAOUX	Cheffe du service de gestion de la voie d'eau
M. Frédéric BALAZARD	Adjoint à la cheffe du service gestion de la voie d'eau

SERVICE DOMAINE

M. Claude DENET	Chef du service domaine
M. Jean PERNEL	Adjoint au chef du Service Domaine et Chef du Bureau des bateaux stationnaires
Mme Alice MAGNIER	Cheffe du Bureau Valorisation du Domaine

SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU

Mme Juliette DUSZYNSKI	Cheffe du service développement de la voie d'eau
M. Bertrand NEVEUX	Adjoint à la cheffe du service développement de la voie d'eau et Chef du bureau Transport Marchandises

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Vianney BŒUF	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
M. Sami DRISSI	Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine

UTI SEINE AMONT

M. Romain ALLAIN	Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Mme Mathilde LERMINIAUX	Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Charlotte LOGEAIS	Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne
Mme Clarisse NOUAILLE	Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale 'itinéraire canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Nord
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Seine-Nord

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL
M. Antoine VALLEE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire
Loire

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Adjoint au chef de l'unité territoriale Marne et chef
de la subdivision exploitation

ANNEXE II

DIRECTION

Mme Corinne SPINER

Cheffe du bureau communication

SECRETARIAT GENERAL

Mme Nathalie DOYELLE

Cheffe du bureau du personnel

Mme Margot BERTAUD

Cheffe du bureau de la formation, de la mobilité et des concours

M. Thierry LEBRETON

Chef du bureau des moyens généraux

M. Pierre CAMILLERI

Adjoint au chef du bureau des moyens généraux

M. Frédéric LE PENNUISIC

Chef du bureau de l'informatique et de l'énergie

M. Christophe VOISIN

Adjoint au chef du bureau de l'informatique et de l'énergie

M. Jean-Antoine DELMAS

Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

Mme Emmanuelle CHABRUT

Adjointe au chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux

M. Olivier MARTE

Chef du bureau de la commande publique

Mme Chystelle GALLEY

Cheffe du bureau de la gestion immobilière

Mme Marion GUGGER

Chargée d'opérations en maîtrise d'ouvrage immobilière

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Aurélie LANGLAMET

Cheffe d'unité eau et environnement

Mme Stéphanie DECANIS

Cheffe de l'unité politique de maintenance

M. Jérémie VALEY

Chargé d'études maintenance

Mme Elvire HENRY

Cheffe d'unité dragages et bathymétrie

M. Noël DUVINAGE

Adjoint à la cheffe d'unité en charge de la bathymétrie

N.

Chargé de mission gestion du trafic

Mme Julie BOYE

Cheffe unité programmation investissement études et méthodes

SERVICE DOMAINE

Mme Christine LEBOUTTE

Cheffe du bureau gestion domaniale

SERVICE DEVELOPPEMENT DE LA VOIE D'EAU

Mme Marie-Noëlle RIFFAUT

Cheffe du bureau tourisme et services aux usagers

M. Vincent MOREL

Chef du pôle innovation

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Mme Christelle CHERUBIN	Cheffe du bureau des affaires générales
Mme Pauline SALVARY	Cheffe de la subdivision action territoriale à l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de la Seine
N.	Chargé de mission à l'unité territoriale d'itinéraires Boucles de Seine
Mme Angela ESON	Adjointe à la cheffe de la subdivision action territoriale et Responsable de la brigade territoriale Boucles de la Seine
N.	Chef de la subdivision maintenance
M. Yann NEGO	Adjoint au chef de la subdivision maintenance
N.	Chef du bureau études et travaux
N.	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Laurent NIQUET	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation

UTI SEINE AMONT

M. Eric FLISCOUNAKIS	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision maintenance études et travaux et responsable du pôle maintenance
M. Benoît BOURSE	Adjoint au chef du pôle maintenance
M. Laurent NICOLE	Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage
M. Karl DUPART	Chef du bureau des affaires générales et domaniales
M. Zakaria HAJJOUJI	Chef de la subdivision exploitation et entretien
M. Hervé WILMORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation
M. Michel CARDOT	Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
Mme Danièle SCALISI	Cheffe du bureau des affaires générales
Mme Micheline THURNES	Adjointe à la cheffe du bureau des affaires générales et cheffe du pôle ressources humaines
N.	Chef du bureau domanial et immobilier
N.	Adjoint au chef du bureau des études et travaux et chef du pôle stratégie et prospective
Mme Mélanie HOUDELETTE	Cheffe du pôle études et cheffe du bureau études et travaux par intérim
M. Arnaud VOIRET	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux par intérim

UTI SEINE-NORD

M. Alain POREE DE BREIL	Chef du bureau des affaires générales et chef du bureau programmation prévention et patrimoine par intérim
Mme Geneviève HIMMER	Adjointe au chef de bureau des affaires générale et cheffe du pôle ressources humaines
Mme Hélène BUMBACA M. Arnaud DEVEYER	Cheffe de la subdivision exploitation Adjoint à la cheffe de la subdivision exploitation
Mme Ingrid BRIOIS	Cheffe de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Yannick LAISIS	Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Laurent DECOSSE	Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux

UTI LOIRE

Mme Chloé LERAT	Cheffe du pôle exploitation en charge de la sécurité et de la prévention
Mme Claire PÉRARD	Cheffe du pôle études techniques

UTI MARNE

Mme Laurence TUAL M. Thierry GIVRY	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Jean CALIXTE	Chef de la subdivision maintenance, études et travaux
M. Alain BERLIERE	Adjoint au chef de la subdivision maintenance, études et travaux et Chef de pôle maintenance opérationnelle
M. Frédéric SANNIE M. Eric LE GUENNEC	Chef ingénierie de la maintenance et des achats Chef de circonscription Amont

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sonia DINH
N.
Mme Eléa BEAULIEUX
N.

Cheffe du bureau cartographique
Chef de la vedette Belgrand
Cheffe de la vedette Agrion
Chef de la vedette Picardie

UTI BOUCLES DE LA SEINE

Bureau des affaires générales :

M. Denis TONDU

Responsable du pôle logistique et immobilier

M. Philippe BOREL

Responsable de prévention hygiène et sécurité

Subdivision exploitation :

M. Alex LECLERCQ
M. Stéphane LANCELOT

Responsable exploitation secteur ouest
Responsable exploitation secteur centre

Subdivision maintenance :

M. Denis LAUNAY
M. Lister SEAMAN
M. Patrick SAVARD

Responsable maintenance secteur est
Responsable maintenance secteur centre et Oise
Adjoint au Responsable maintenance secteur centre
et Oise

M. Laurent PRIGENT
M. Mickaël PERRUT

Responsable du pôle ingénierie méthodes
Responsable maintenance secteur ouest

Subdivision action territoriale :

N.

Responsable de la mission exploitation de la voie
d'eau et chargé des services et relations usagers

Mme Catherine CATALA

Responsable de la mission relations contractuelles

UTI SEINE AMONT

Bureau des affaires générales et domaniales :

Mme Martine JEANDEL

Cheffe du pôle ressources humaines et
moyens généraux par intérim

M. Wilfried REMUS

Chef du pôle gestion du patrimoine immobilier bâti

Mme Sandrine MICHOT

Cheffe du pôle gestion du domaine public

Mme Dadi MOUANDE

Cheffe du pôle prévention

Subdivision exploitation et entretien :

M. Steve PONTIEUX	Adjoint et responsable responsable de la circonscription Haute Seine aval-secteur Marne
M. Thierry DURIEUX	Chef d'ouvrage d'Ablon-Vigneux, responsable de la circonscription Haute Seine aval-secteur Seine par intérim
N.	Responsable de circonscription Haute Seine Amont
M. David AUBLET	Adjoint au chef secteur haute Seine Amont
M. Didier HARMANGE	Responsable de l'exploitation et l'entretien de la Petite Seine
Mme Christine JAMOT	Adjointe au responsable de l'exploitation Secteur petite Seine
M. Régis TOITOT	Responsable du pôle moyens fluviaux et roulants

Pôle Maintenance :

M. Oswald DECLOMESNIL	Chef centre de maintenance amont
M. Hervé DESHOULIERE	Chef pôle modernisation des méthodes de maintenance
M. Willy AGLAE	Chef du centre de maintenance aval

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Bureau des affaires générales :

M. Didier NICOLAS	Chargé de mission hygiène et sécurité
M. Nourredine BOUABDALLAH	Chef du pôle logistique et moyens généraux

Subdivision maintenance, étude et travaux :

M. Philippe FOLDHAZY	Chef du pôle automatisme et adjoint au chef du pôle maîtrise d'œuvre
M. Jean Marc BELLONE	Chef du pôle atelier Sud
M. Alain COINEAU	Adjoint au chef du pôle Ateliers Sud
M. Jean-Luc TELLIEZ	Chef du pôle maîtrise d'œuvre et adjoint au chef du pôle Ateliers Nord

Subdivision exploitation :

M. Denis COUSIN	Chef de la circonscription de Guny
Mme Karine LAMMENS	Cheffe du secteur de Pinon
M. Xavier FRANÇOIS	Chef du secteur de Guny
M. Bruno PICART	Chef du secteur CLO II
M. Laurent NOGENT	Chef du pôle Ateliers Nord
M. Roger KONCZ	Responsable maintenance ouvrages automatisés
M. Vincent PITOIS	Chef du projet génie électrique industriel
M. Philippe DEWULF	Chef de la circonscription de Saint-Quentin
M. Pascal DEGRANDE	Adjoint au chef de la circonscription de Saint-Quentin
M. Jean-Marc LAVALLARD	Chef de la circonscription de Fargniers
M. André DA FONSÉCA	Adjoint au chef de la circonscription de Fargniers

Mme Jézabel RIFAUT	Cheffe de la circonscription d'Hannapes
M. Franck HURTEBIS	Adjoint à la cheffe de la circonscription d'Hannapes
M. Mikaël DANA	Chef de la circonscription de Reims
M. Stéphane SAVOIE	Chef du secteur de Reims Loivre
M. Patrice HANNEQUIN	Chef du secteur de Beaumont-sur-Vesle
M. Christophe TRUCHON	Chef du secteur du Condé-sur-Marne
M. Etienne MARTINET	Chef de la circonscription de Bourg-et-Comin
Mme Christelle VIGNERON	Adjointe au chef de la circonscription de Bourg-et-Comin
M. Michel MARTEAU	Chef du secteur de Bray-en-Laonnois
M. Thierry RIVIER	Chargé de mission à la Subdivision Exploitation et Chef de la circonscription de Châlons-en-Champagne par intérim
M. Nicolas MOLLET	Chef du secteur de Vitry-le-François
M. Pascal LOLL	Chef du secteur de Châlons-en-Champagne
Mme Angélique GADOUIN	Cheffe de la circonscription de Rethel
M. Eric TROCHAIN	Chef du secteur de Taizy
M. Jean-Marie GOBERT	Chef du secteur d'Attigny

UTI SEINE-NORD

Bureau des affaires générales :

Mme Carine POLY	Cheffe du pôle domaine et immobilier
Mme Dorothée MONTAGNE	Référente immobilière
M. Didier SELLIER	Chargé de contrôle du domaine public fluvial

Subdivision maintenance, études et travaux

M. Samuel KSIGZKIEWICZ	Chef de la maintenance opérationnelle
M. Ludovic DUBUQUOY	Adjoint au chef de Chef de la maintenance opérationnelle

Subdivision exploitation

M. Christophe TREBOIT	Chef circonscription ROC Aval
N.	Adjoint au chef circonscription ROC Aval
M. Olivier DUFOUR	Chef circonscription Rivière Aisne Canalisée
M. Ludovic DEVILLERS	Adjoint au chef de la circonscription Rivière Aisne Canalisée
M. Stéphane CAFFIER	Chef circonscription ROC Amont
M. Pascal BONUS	Adjoint Secteur ROC Amont

M. Jean-Pierre MERCIER	Chef de la Circonscription Nord du Canal du Nord
M. Philippe CONGE	Adjoint au chef de la circonscription Nord du Canal du Nord
M. Philippe KUC	Chef de la circonscription Sud du Canal du Nord et CLO1 Sempigny
M. Xavier WANOWSKY	Adjoint au chef de la circonscription Sud du Canal du Nord
M. Sylvain GODDERIDGE	Adjoint Secteur CLO1 Sempigny

UTI LOIRE

M. Gaétan LE FUR	Secteur aval chef du centre
M. Stéphane COUILLEAULT	Secteur amont chef du centre

UTI MARNE

Subdivision exploitation :

Mme Stéphanie MAYEUX	Cheffe de secteur aval
M. David LASSEAUX	Chef du secteur de Drancy
M. Jean-Claude POULET	Adjoint au chef centre Mareuil sur Ay
M. Stéphane SARRAZIN	Adjoint au chef centre de Mont-Saint-Père
M. Benoît COLLIN-VINCENT	Adjoint au chef de secteur de Mont-Saint-Père
M. Marc BEAURAIN	Chef d'équipe secteur de Vaires
M. Maxime TERRINE	Adjoint au chef centre de la Ferté/Méry par intérim

Subdivision maintenance, études et travaux :

M. André COTTE	Responsable de l'atelier de Meaux
M. Lionel HANNEQUIN	Chef de l'atelier de Mont-Saint-Père

Bureau des affaires générales et domaniales :

M. Jean-Claude SCHWARTZ	Chef du pôle gestion domaniale
Mme Christelle COSSE	Chargée de gestion du patrimoine bâti et Immobilier
M. Steeve CARTESSE	Chargé de la gestion des moyens généraux



**DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION
DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE RÉPRESSION
DES ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ ET
À LA CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L4313-3 ;

Vu le code de la justice administrative ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant sur l'organisation des services territoriaux de Voies Navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 02 octobre 2019 modifiée de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature en matière d'ordre général à M. Dominique Ritz, directeur territorial Bassin de la Seine, et notamment son article 3 ;

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, subdélégation est donnée à M. François LANDAIS, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint, et à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, subdélégation est donnée à Mme Cécile BASSERY, secrétaire générale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ, de M. François LANDAIS, de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC et de Mme Cécile BASSERY, subdélégation est donnée à M. Jean-Christophe SCHLEGEL et à M. Gil MARTINE, adjoints à la secrétaire générale, ainsi qu'à M. Jean-Antoine DELMAS, chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux, à l'effet de signer tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement, établis dans les conditions et selon les procédures prévues par le code de justice administrative.

Article 3 :

Subdélégation permanente est donnée, dans la limite de leurs attributions et de leurs missions, à :

- M. Jean-Antoine DELMAS, Chef du Bureau des affaires juridiques et du contentieux ;
- Mme Emmanuelle CHABRUT, Adjointe au Chef du Bureau des affaires juridiques et du contentieux ;

à l'effet de représenter l'établissement en première instance pour les contentieux relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

Article 4 :

Subdélégation permanente est donnée, dans la limite de leurs attributions et de leurs missions, à :

- M. Claude DENET, Chef du service Domaine ;
- M. Jean PERNEL, adjoint au Chef du service Domaine et Chef du Bureau des bateaux stationnaires ;

à l'effet de signer tous les actes de notification relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

Article 5 :

La décision portant subdélégation de signature en matière de répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public fluvial du 20 octobre 2020 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Le Directeur Territorial

Signé

Dominique RITZ



**DECISION PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
(Autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage)**

Le Directeur Territorial Bassin de la Seine de Voies navigables de France,

Vu le code des transports notamment ses articles R.4241-68 à R.4241-70 et R.4312-17 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires modifiée notamment par la décision du 19 mars 2018 ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 20 octobre 2014 du directeur général de Voies navigables de France modifiée en dernier lieu par une décision du 13 juillet 2018 portant réorganisation de la Direction territoriale Bassin de la Seine à compter du 1er août 2018,

DECIDE :

Article 1 :

Délégation est donnée :

- à M. François LANDAIS, ingénieur des travaux publics de l'Etat hors classe, directeur adjoint ;
- à Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe ;

et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique RITZ ainsi que celles de M. François LANDAIS et de Mme Stéphanie PEIGNEY-COUDERC :

- aux chefs d'unités mentionnés en annexe.

à l'effet de signer les autorisations de circulation sur les digues et les chemins de halage dans la limite de leur ressort territorial.

Article 2 :

Cette délégation abroge la décision de délégation de signature en matière d'autorisation de circulation sur les digues et chemins de halage en date du 20 octobre 2020.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet www.vnf.fr

Fait à Paris, le 16 mars 2021

Le directeur territorial

Signé

Dominique RITZ

ANNEXE

UTI SEINE-AMONT

M. Romain ALLAIN
Mme Mathilde LERMINIAUX

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Seine-Amont
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Seine-Amont

M. Karl DUPART
Mme Sandrine MICHOT

Chef du bureau des affaires générales et domaniales
Cheffe du pôle gestion du domaine public

UTI MARNE

M. Mathieu GATEL
M. Baptiste DULUC

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Marne
Adjoint au chef de l'Unité Territoriale Marne

Mme Laurence TUAL
M. Thierry GIVRY

Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
Adjoint à la cheffe du bureau des affaires générales
et domaniales

UTI CANAUX DE PICARDIE ET DE CHAMPAGNE-ARDENNES

Mme Charlotte LOGEAIS

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Canaux
de Picardie et de Champagne-Ardenne

Mme Clarisse NOUAILLE

Adjointe à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire
Canaux de Picardie et de Champagne-Ardenne

N.

Chef du bureau domanial et immobilier

UTI SEINE-NORD

M. Guillaume RIBEIN
Mme Sylvie NOUVION-DUPRAY

Chef de l'unité territorial d'itinéraire Seine-Nord
Adjointe au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Seine-Nord

M. Alain POREE DE BREIL
Mme Carine POLY

Chef du bureau des affaires générales
Cheffe du Pôle Domaine et Immobilier

UTI LOIRE

Mme Séverine GAGNOL
M. Antoine VALLEE

Cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire Loire
Adjoint à la cheffe de l'unité territoriale d'itinéraire
Loire

UTI BOUCLES DE LA SEINE

M. Vianney BŒUF

Chef de l'unité territoriale d'itinéraire Boucles de
la Seine

M. Sami DRISSI

Adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire
Boucles de la Seine

Mme Pauline SALVARY

Cheffe de la subdivision action territoriale

N.

Mme Angéla ESON

Mme Catherine CATALA

Chargé de mission à l'unité territoriale d'itinéraire
Boucles de la Seine
Adjointe à la cheffe de la subdivision action
territoriale et Responsable de la brigade territoriale
Responsable de la mission relations contractuelles